



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

17, Place du Jeu de Paume

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

PROCES VERBAL DU 4 JUIN 2026
--

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 13

Nbre de votants : 15

L'An Deux mille vingt-six, le quatre juin à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents :

Messieurs JUBERT –DAMAY O-DAMAY S-DESMET- DURAND-LAHOUSSEY-MAZINGUE- MERCIER

Mesdames BENNEZON- DEBREU- DE FREITAS-DESJARDINS -LEBLOND-PAUMARD

Excusés

Mme DESJARDINS donne pouvoir à Mr JUBERT

Madame BENNEZON Magalie est nommée secrétaire de séance

Avant de débiter le Conseil Municipal, Mme PECOURT de l'association Animal Love est intervenu pour présenter la convention 2026 avec les mairies « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages » de la fondation 30 millions d'amis.

Mme PECOURT souhaiterait créer un endroit contrôlé pour nourrir les chats avec des nourrisseurs désignés.

En attendant Mme PECOURT demande l'autorisation d'avoir accès à la propriété pour nourrir les chats et procéder au trappage. Il est demandé de contacter Mr HANRYON pour avoir une autorisation et donc décharger la municipalité. Il serait nécessaire de rédiger un arrêté pour que la population ne nourrisse plus les chats et que ce soit à la charge de l'association Animal Love.

Mr le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 30 avril 2026.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande à ajouter 5 points supplémentaires :

- **Etudier la proposition de Mme LOMBART Séverine pour la vente du dernier terrain au lotissement les Alouettes**
- **Délibérer pour la convention de réengagement pour l'accueil des volontaires en service civique**
- **Désigner un correspondant défense**
- **Délibérer pour valider la convention 2026 avec les mairies « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages » avec la fondation 30 millions d'amis**
- **Délibérer pour voter une subvention à l'association ANIMAL LOVE**

Demande approuvée à l'unanimité.

Délibérer pour incorporation de plein droit d'un bien sans maître

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L. 2241-1 et suivants,

Vu le Code Civil et notamment son article 713,

Considérant l'état d'abandon du bien sis 43 rue de Plessier à Hangest-en-Santerre, cadastré AB 146

Considérant la demande de renseignements effectuée le 13 mars 2026 auprès du service de la publicité foncière de la Somme et la réponse apportée le 16 mars 2026,

Considérant que l'effet relatif est antérieur à 1956,

Considérant que les renseignements permettent de considérer qu'il s'agit dès lors d'un bien sans maître avec incorporation de plein droit,

Après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à acquérir la parcelle AB 146 d'une superficie de 125 m² constituant un bien sans maître et revenant donc de plein droit à la commune.
- Dit qu'un procès-verbal constatera cette incorporation. Il sera ensuite publié au fichier immobilier.
- Dit que la présente délibération sera transmise à la sous-préfecture de Montdidier

Valider les travaux d'entretien voirie 2026

Mr DAMAY présente les devis des ETS SCHERPEREL pour la voie de Beaucourt.

1^{er} devis : option bicouche : 23 443.20 € TTC (pérennité de 30 à 40 ans garantie)

2nd devis : enrobé béton bitume 44 277.60 € TTC

Les avis techniques convergent vers l'enrobé.

Interrogation sur le renforcement par zonage (zone de ripage). Les membres du Conseil demande à Mr DAMAY de se renseigner sur la faisabilité de mettre de l'enrobé béton bitume sur les zones de ripage et du bicouche sur les zones moins fragilisées, sur la pérennité et le tarif.

Et pour le chemin de St MARD :
1^{er} devis : option bicouche : 49 179.80€

Les devis Marchés bon de commande datent d'il y a 4 ans.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis pour le chemin de St MARD.

Pour la voie de Beaucourt, Mr le Maire demande de valider le 1^{er} devis et donner mandat au maire et à Mr DAMAY, adjoint, d'échanger avec le prestataire sur l'interrogation citée ci-dessus, et si cela n'est pas concluant de valider le devis N°2.

Contre : 4

Abstention : 5

Pour : 6

Valider les travaux d'investissement voirie 2026

- Création d'une liaison piétonne entre le centre de loisirs et l'école : Mr le Maire présente le projet : création d'un passage piéton, abaissement des bordures, création d'une voie piétonne accessible PMR pour arriver sur la place noire et création d'un autre passage piéton pour traverser et arriver sur le trottoir côté école.

Devis ETS SCHERPEREL : 9810.00€ TTC

Devis Marché à bon de commande EVIA : 7131.10 € TTC

Mr le Maire demande de valider le devis Marché bon de commande afin que ces travaux soient réalisés pendant les vacances estivales.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis EVIA pour la création d'une liaison piétonne entre le centre de loisirs et l'école.

- Aménagement du trottoir devant Mr MERCIER rue d'Arvillers

Devis Marché à bon de commande EVIA : 2788.74 € TTC

Devis ETS SCHERPEREL : 3810.00 € TTC

CONTRE : 3

ABSETENTION : 3

POUR : 9

- Création de places de stationnement rue d'Arvillers.

Devis ETS SCHERPEREL : 720.00€ TTC

Devis Marché à bon de commande EVIA : 790.80 € TTC

CONTRE : 1

ABSETENTION : 0

POUR : 14

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis EVIA

Délibérer pour reconduire la convention avec Familles Rurales concernant l'accueil des mercredis

Mme BENNEZON présente le bilan des ALSH du mercredi. Ces accueils sont gérés par la fédération départementale de la Somme de Familles Rurales grâce à une convention signée avec 3 autres communes : Le Plessier Rozainvillers, Mezières en Santerre et le Quesnel.

Fréquentation croissante (entre 25 et 38 enfants/mercredi) avec plus de la moitié des enfants hangestoises.

Grâce au PEDT signé sur la commune d'Hangest, la fédération touche une subvention supplémentaire de 10 000€ ce qui fait descendre le reste à charge aux communes.

Du fait des différentes subventions touchées, le reste à charge prévisionnel aux communes est de 10 000€ :

- 3000 € fixes (coût de gestion de la fédération) à partager entre les 4 communes. Mme BENNEZON et Mr le Maire explique que cette part fixe qui est actuellement de 750€, mais risque de passer à 1000 € l'année prochaine car la commune de Mézières en Santerre ne va certainement pas reconduire la convention (1 seul enfant de leur commune est accueilli)
- 7000€ répartis proportionnellement en fonction du nombre de journées enfant, ce qui représente pour notre commune, 54.08% de journées soit 3785.60€.

Le reste à charge total de la commune est donc de 4535.60€.

A cela sera déduit les frais d'hébergement de 1800 € du fait de l'utilisation de nos locaux (36 mercredis à 50€/jour) au moment de la facturation.

Au vu de la forte demande auprès de ce service, Mme BENNEZON et Mr le Maire demandent aux membres du Conseil Municipal de les autoriser à reconduire la convention pour la rentrée prochaine.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité, la reconduction de la convention avec Familles Rurales concernant l'accueil des mercredis.

Délibérer pour les redevances d'occupation du domaine public (RODP)

Comme chaque année, la Commune est en droit de demander la RODP (Redevance occupation du domaine public) à chaque concessionnaire (loi du 1^{er} août 1953).

Une délibération ayant été prise, la commune va se rapprocher des concessionnaires occupants le domaine public de la commune, à savoir :

- SICAE pour le réseau de distribution public ainsi que pour le réseau de transport alimentant le poste source
- GRT
- Somme Numérique pour la fibre
- Orange pour le réseau communication
- FDE

- RTE Réseau transport électricité

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour délibérer de façon permanente.

Organiser les manifestations (fête locale, village des sports, fête de la musique, 13 et 14 juillet 2026)

- Fête du village : Le branchement forain mis en place la dernière semaine de mai. Présence municipalité à 5H : les 3 agents seront présents.

Les volontaires du Conseil Municipal seront les bienvenus mais leur présence n'est pas obligatoire (présence des bénévoles des 2 associations organisatrices)

- Village des sports. Aide logistique :
 - Présence d'un food-trucks ;
 - Demande de pose de 2 coffrets forains et 2 coffrets chantier
 - Barnums
 - Vendredi après-midi montage barnums à 14H00 : Madame LANGE Géraldine, Madame DEBREU Eloise, Monsieur LAHOUSOY Franck
 - Samedi matin 7H30 : Madame BENNEZON Magalie, Monsieur DAMAY Olivier, Monsieur DESMET Roger, Monsieur LAHOUSOY Franck, Madame PAUMARD Camille, Monsieur DURAND Philippe, Monsieur MAZINGUE Rodrigue
 - 18H00 : cérémonie de clôture suivie du pot de l'amitié

Dans cette optique Mr MAZINGUE a fait faire un devis pour l'installation de ces coffrets

- Devis COPPEE : 1484.08€ (prêt matériel)
- Devis Yesss Electrique (achat de matériel) : 1778.67€

Il est demandé de négocier auprès de l'ETS COPPEE.

- Fête de la musique
Animation musicale : 20H/23H
Prêt de la remorque des Ets SCHERPEREL pour installer les musiciens.
Des arrêtés seront pris pour fermer la circulation.
Madame DEBREU Eloïse confirmera l'heure pour montage/démontage: Seront présents pour aider : Mesdame PAUMARD Camille, BENNEZON Magalie, LEBLOND Anne-Catherine – Messieurs LAHOUSOY Franck, DESMET Roger, DAMAY Olivier et DAMAY Stéphane

- 13/14 juillet
Le 13 juillet au matin, à partir de 8H30, place du Jeu de Paume, aider les employés communaux à installer les chapiteaux ainsi que les tables, chaises, bancs et guirlandes électriques. Se sont déclarés volontaires : Mesdames BENNEZON Magalie, LANGE Géraldine, LEBLOND Anne-Catherine et DEBREU Eloïse – Messieurs DESMET Roger, DAMAY Olivier et peut-être Messieurs MERCIER Guillaume et LAHOUSOY Franck
19H00 : stand des jeux : Messieurs JUBERT Patrick, LAHOUSOY Franck et MERCIER Guillaume – Mesdames BENNEZON Magalie et LEBLOND Anne-Catherine + les jeunes du CMJ
22 h : retraite aux flambeaux
Lors du conseil municipal du 2 juillet, nous évoquerons la sécurité et l'organisation.

- Kermesse : samedi 27 juin 10H30/15H30

Mme BENNEZON explique que, dans le cadre du plan vigipirate renforcé, Mme DACQUIN a sollicité la municipalité pour être aidée sur la mise ne place du filtrage des entrées à la kermesse. Elle demande si certains élus seraient disponibles et volontaires pour prendre un créneau.

- Madame BENNEZON Magalie et Monsieur DURAND Philippe : 10h30-12h00
- Mesdames LANGE Géraldine et LEBLOND Anne-Catherine : 12h00-13h00
- Messieurs LAHOUSOY Franck et DESMET Roger: 14H00- 15H30

Revoir avec Mme DACQUIN si les grilles seront fermées sur le temps du spectacle.

Organisation de la visite de Mme la Sous-préfète le 5 juin 2026

Monsieur le Maire rappelle que Mme la Sous-préfète sera présente en Mairie le vendredi 5 juin à 15h00.

Les points qui seront abordés sont l'avenir de l'AFR, la maison médicale et l'amélioration énergétique des bâtiments communaux.

Délibérer concernant la grille tarifaire périscolaire pour 2026-2027

Au vu de la conjoncture actuelle Mme BENNEZON explique qu'avec Mr le Maire, le souhait était de maintenir les tarifs appliqués actuellement sauf si revalorisation des tarifs par le prestataire API. Nous avons reçu ce jour les nouveaux tarifs qui équivalent à une revalorisation de 5cts par le prestataire API.

Mr le Maire et Mme BENNEZON proposent au Conseil Municipal d'accepter de percuter cette augmentation de 5cts sur les tarifs de la cantine mais de maintenir les tarifs périscolaires actuels soit :

T1 : 4.15 €

T2 : 4.25€

T3 : 4.35€

	MATIN		CANTINE	SOIR			
	0h30	1h00		0h30	1h00	1h30	2h00
	8h00-8h35	7h30-8h35	11H45-13H20	16h30-17h00	16h30-17h30	16h30-18h00	16h30-18h30
Tarif 1	0.95 €	1.60 €	4.15	0.95 €	1.60 €	2.15 €	2.80 €
Tarif 2	1.00 €	1.65 €	4.25	1.00 €	1.65 €	2.25 €	2.90 €
Tarif 3	1.05 €	1.70 €	4.35	1.05 €	1.70 €	2.35 €	3.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la proposition d'augmentation de 5cts les tarifs de la cantine mais de maintenir les tarifs périscolaires actuels.

Délibérer pour la mise en place d'autorisation spéciale d'absence (ASA) pour événements familiaux

Mr le Maire propose de reporter ce point au prochain conseil. Proposition validée à l'unanimité.

Etudier la demande de Mr et Mme MACHART, pour la création d'un bateau au droit du 20 rue de Quesnel

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Mr et Mme MACHART de créer un bateau devant leur logement situé 20 rue du Quesnel, dans le respect des lois de l'urbanisme et à ses frais.

Valider l'appel à projet auprès de la CAF 80 concernant l'achat de mobilier de rangement pour les locaux de stockage du centre de loisirs

Mr MAZINGUE présente les 2 devis pour l'achat du mobilier pour les réserves des salles du périscolaire :

Devis SEMIO : 7213.24 € TTC

Devis QUICKLY : 7616.47 € TTC

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'appel à projet auprès de la CAF80 concernant l'achat de mobilier de rangement pour les locaux de stockage du centre de loisirs et décident de choisir le devis SEMIO en supprimant le point plate-forme déloge.

Etudier la proposition de Mme LOMBART Séverine pour la vente du dernier terrain au lotissement les Alouettes

Mme LOMBART a contacté Mr le Maire et propose de mettre en vente le terrain à bâtir restant dans le lotissement des Alouettes au prix de 45 000€ frais d'agence inclus soit 41 000€ net vendeur et 4000€ de frais d'agence à la charge du vendeur.

Mr le Maire propose d'accepter cette proposition.

Après échange de vues et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que Mr le Maire valide la proposition de Mme LOMBARD en négociant la durée et l'exclusivité.

Délibérer pour la convention de réengagement pour l'accueil des volontaires en service civique

Après échange de vues et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention de réengagement pour l'accueil des volontaires en service civique à compter de septembre 2026.

Désigner un correspondant défense

Depuis 2001, il existe au sein des communes un Correspondant Défense désigné afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

A cet égard, lors des renouvellements des conseils municipaux, l'assemblée délibérante désigne un conseiller municipal en qualité de Correspondant Défense.

Les Correspondants Défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de Défense et les relations Armée-Nation.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense ;
- Le parcours de citoyens ;
- La mémoire et le patrimoine.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui assurera les missions de correspondant Défense.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- De ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation du correspondant Défense ;
- De procéder à l'appel des candidatures ;
- De désigner comme correspondant Défense de la commune d'Hangest en Santerre, Mr DESMET Roger, Conseiller Municipal.

Délibérer pour valider la convention 2026 avec les mairies « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages » avec la fondation 30 millions d'amis

Suite à l'intervention de Mme PECOURT ce jour, Mr le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis.

Après échange de vues et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention 2026 avec les mairies « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages » avec la fondation 30 millions d'amis.

Un arrêté d'interdiction de nourrissage des chats errants sur la Commune sera pris. Un deuxième arrêté concernant la campagne de stérilisation sera diffusé dès que la convention avec 30 millions d'amis sera finalisée.

Délibérer pour voter une subvention à l'association ANIMAL LOVE

De même il est décidé de valider une subvention annuelle à l'association ANIMALOVE d'un montant de base de 150,00 Euros, complété de 250,00 Euros dès la première intervention.

Il sera demandé à Mme PECOURT de produire auprès du secrétariat de Mairie le dernier bilan de l'association afin de déclencher le paiement des 400,00 Euros de subvention.

Après échange de vues et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Le premier Conseil Municipal des Jeunes est programmé le mardi 9 juin à 18h00, en Mairie
- Altitude Infra et Somme Numérique organise une permanence des opérateurs pour le passage à la fibre le mardi 23 juin de 11h0 à 12 heures à la Salle des fêtes. Les personnes concernées n'ayant pas encore souscrit, ont été invitées personnellement par courrier. Je rappelle que l'arrêt du réseau « cuivre », existant est appelé à disparaître à une date qui reste à préciser, mais qui se rapproche, il y a lieu d'aider les personnes qui auraient besoin d'aide.
- Des ateliers numériques en partenariat avec l'agent numérique de la CCALN, seront proposés dans le cadre du Service Civique, les jeudi 4, 11, 18 et 25 juin à la Médiathèque.
- Une convention de stage d'initiation a été signée pour la semaine du 8 juin au samedi 13 juin, avec une jeune fille d'Hangest, pour son stage fin de troisième, à la médiathèque.
- Monsieur le Maire a répondu favorablement à la Directrice de l'école à sa demande de disposer d'une urne pour la classe de Melle Fourceaux afin qu'elle effectue le vote du « Prix Littéraire » dans la classe de maternelle le vendredi 5 juin 2026.
- Un entretien a eu lieu le vendredi 29 mai, pour le recrutement d'un poste en service civique. Le recrutement d'un éventuel second poste reste d'actualité.
- Le passage du jury régional des « Villes et Villages Fleuris » normalement programmé cette année, est reportée en 2027. Fort du succès du label, les visites seront dorénavant organisées dans les communes éligibles tous les 4 ans, au lieu des 3 ans initiaux.
- Monsieur le Maire a répondu favorablement à la demande d'Interfor, de diffuser sur nos réseaux, leurs offres d'emplois en alternance. Un service qui peut intéresser et être bien utiles aux jeunes Hangestoises.
- Nous avons transmis un courrier en recommandé reprenant les observations émises par le Conseil Municipal du 30 avril à Mme BARAN. Nous l'avons également transmis à Mr Jean-Bernard BILLET, Défenseur des droits qui avait sollicité la position de la Mairie par mail, concernant ce dossier. Une réponse nous ait parvenu de sa part confirmant la réception du document et de son rapprochement avec Mme BARAN.
- Les pièces nécessaires pour le fonctionnement de la balayeuse n'étant pas arrivées, les employés municipaux sont en cours de nettoyage des caniveaux avec la désherbeuse, et le camion de nettoyage de MAYOLLE a été sollicité pour finaliser le balayage, intervention début de semaine prochaine.
- Monsieur le Maire a répondu favorablement à la demande des finances publiques pour confirmer notre souhait d'adhérer à l'opération dite complément automatique des éléments de confort jugés essentiels pour 2027. Ces éléments de confort sont traduits en équivalences superficielles et sont inclus dans la surface pondérée du local. Ceci afin

de valider ou pas l'existence de raccordement à l'eau, à l'électricité, la présence à minima d'un WC, d'un lavabo, d'une douche ou la présence de chauffage.

- La nouvelle équipe pressentie à la tête du club de football organise son assemblée générale annuelle le mardi 9 juin à 18h30. Monsieur le Maire est retenu au premier Conseil Municipal des jeunes, demande aux élus municipaux qui pourront être présents.
- Nous allons relayer la communication de la gendarmerie nationale concernant l'opération tranquillité vacances (OTV) pour les particuliers, l'opération tranquillité seniors (OTS) pour les personnes âgées isolées de toute famille et pouvant être considérées comme vulnérables, atteinte d'une maladie dégénérative, d'un handicap permanent. Ainsi que l'opération entreprises et commerces (OTEC), même chose que l'OTV mais pour les professionnels.
- Il y aura lieu de réfléchir pour la relance éventuelle de l'opération « Participation Citoyenne » avec la gendarmerie, et la continuité des référents en place, ou lancer l'appel à de nouveaux. Le Major attend notre décision pour organiser une réunion d'information si nous en validons le besoin.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

Séance levée à 23H58.

Prochaine réunion prévue le 2 juillet 2026.